

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

TABLEAU DE BORD

Mars 2015

**Les accidents et maladies
professionnelles
du régime des non-salariés agricoles
aux premier et deuxième trimestres 2014**

Tableau de bord

Accidents et maladies professionnelles

Régime des non-salariés agricoles

aux premier et deuxième trimestre 2014

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Responsable : Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Étude réalisée par :

Michèle BONNET

bonnet.michele@ccmsa.msa.fr

Jean-Claude CHRETIEN

chretien.jean-claude@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD

foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Mise en page : □

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Mireille MEDELICE

Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Sources de données	5
Le champ de la population	5
Données présentées	6
Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grands secteurs d'activité 1er et 2^e trimestres 2014 (annualisé)	7
1. Une baisse de - 6 % des nouveaux ATMP par rapport au 1^{er} semestre 2013	7
2. Pour les chefs d'exploitation agricole, trois accidents du travail sur quatre avec arrêts indemnisés	7
3. Pour les chefs d'exploitation agricole, hausse de + 24 % des ATMP avec nouvelles IPP attribuées	7
4. Hausse de + 10,5 % du montant des prestations versées aux chefs d'exploitation agricole	8
Définitions	11
Sigles cités :	11
Annexe	12

Les tableaux

Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP déclarés, 1^{er} semestre 2014	9
Tableau 2 : Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières par grand secteur d'activité, 1^{er} semestre 2014	9
Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacités permanentes partielles et par grand secteur d'activité, 1^{er} semestre 2014	10
Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, 1^{er} semestre 2014	10

Télécharger les données au format Excel :



Accidents du travail et maladies professionnelles

Régime des non-salariés agricoles

Principaux indicateurs par grand secteur d'activité

1^{er} et 2^e trimestres 2014

Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des assurés de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou du groupement des assureurs agricoles APRIA/RSA figurant dans les fichiers Oreade (ORigines et Evénements des Accidents des Exploitants),
- des fichiers d'affiliations SAEXA (flux de suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles) de la Ders (Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques),
- des fichiers prestations Raamses (Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé) de la Ders,

Les tableaux sont établis en fonction des éléments statistiques connus au début novembre 2014.

ATTENTION

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la MSA a repris l'intégralité de la gestion des dossiers confiée précédemment à APRIA/RSA, pour les adhérents ayant fait le choix de s'affilier auprès d'un organisme assureur hors MSA.

Cette reprise des dossiers APRIA/RSA, par la MSA, a perturbé le suivi des données statistiques et certaines données sont donc susceptibles d'évoluer.

Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population non-salariée relevant du régime agricole Accidents du travail des Exploitants Agricoles (Atexa) de France métropolitaine . Les non-salariés agricoles de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin couverts pour le risque accident du travail par un régime local, ne sont pas affiliés à l'Atexa et ne figurent donc pas dans ces données.

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux,
- les affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations),
- les cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Les données présentées concernent principalement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et sont déclinées pour certains indicateurs sur les autres statuts.

Aucune donnée pour le statut « enfant » n'est présentée car leurs affiliations ne sont pas connues et que très peu d'accidents les concernent.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation. Elles sont au nombre de 25 (voir annexe).

Données présentées

ATTENTION : dans le présent document les données présentées ont été annualisées

Les données du 1^{er} semestre 2014 présentées ont été transformées pour leur donner une périodicité annuelle. Elles sont comparées aux données du même semestre de l'année précédente avec une procédure d'annualisation identique.

Les données sur le nombre de non-salariés et sur les accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) avec et sans arrêt sont dénombrées pour tous les statuts non-salariés.

Les données sur le nombre d'accidents avec arrêt indemnisés, sur le nombre des accidents avec Incapacités permanentes partielles (IPP) attribuées pour la première fois et sur les montants des prestations ne sont déclinées que pour les chefs d'exploitation agricole.

Télécharger les données au format Excel : 

Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grands secteurs d'activité 1er et 2^e trimestres 2014 (annualisés)

Au cours du premier semestre 2014, le nombre annualisé d'accidents du travail et de maladies professionnelles (ATMP) concernant les non-salariés agricoles diminue de 6,0 % en un an.

Les accidents du travail avec arrêts indemnisés représentent 75 % des accidents du travail des chefs d'exploitation agricole. Pour ces derniers, le nombre d'accidents ayant donné lieu à une attribution d'une nouvelle Incapacité permanente partielle (IPP) est en hausse de + 23,8 % et le montant des prestations versées également en hausse de + 10,5 %.

1. Une baisse de - 6 % des nouveaux ATMP par rapport au 1^{er} semestre 2013

Le nombre de non-salariés en activité, tous statuts confondus, présents au cours des deux premiers trimestres 2014 diminue de - 1,8 % en un an. La plus forte baisse concerne les aides familiaux et les conjoints (- 7,6 %), alors que les chefs d'exploitation agricole perdent uniquement - 1,4 % de leur effectif.

Le nombre annualisé d'ATMP diminue de - 6,0 % avec 23 776 accidents et maladies professionnelles. Cette diminution concerne les chefs d'exploitation, - 6,2 %, et les cotisants solidaires, - 12,1 %. En revanche, l'effectif des conjoints-aides familiaux accidentés augmente de + 2,2 %.

Au premier semestre 2014, les non-salariés sont victimes de 42 ATMP pour 1 000 assurés, soit deux ATMP en moins en un an. L'indice de fréquence est le plus important pour les chefs d'entreprises du secteur forestier avec 119 ATMP pour 1 000 assurés.

Les accidents de travail représentent 89,9 % des ATMP et ils augmentent de 1,3 point en un an. Les maladies professionnelles et les accidents de trajet sont minoritaires avec respectivement 9,5 % et 0,7 % des ATMP.

2. Pour les chefs d'exploitation agricole, trois accidents du travail sur quatre avec arrêts indemnisés

Au premier semestre 2014, 70,2% des ATMP donnent lieu pour la première fois à un paiement d'indemnités journalières (IJ), seuls les chefs d'exploitation agricole pouvant en bénéficier.

Les accidents du travail représentent 75,2 % de ces ATMP. La durée moyenne d'indemnisation atteint 87 jours, en hausse de six jours par rapport à 2013.

Pour les accidents de trajet, 59,2 % ont donné lieu à versement d'IJ : ce pourcentage est en baisse de - 13,5 points. La durée moyenne d'indemnisation augmente de 135 jours en un an. Ces variations pour les accidents de trajet sont toutefois à relativiser compte tenu de leur petit nombre (142 pour 0,6 % des ATMP).

Sur les 2 060 cas de maladies professionnelles des chefs d'exploitation agricoles, 57,4 % donnent lieu à un premier paiement d'indemnités journalières. Ce pourcentage est en hausse de + 13,7 points comparé à 2013. La durée moyenne est de 195 jours, soit 3 jours supplémentaires.

3. Pour les chefs d'exploitation agricole, hausse de + 24 % des ATMP avec nouvelles IPP attribuées

Au premier semestre 2014, tous types ATMP confondus, 3 624 nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) sont reconnues pour les chefs d'exploitation agricole, en hausse de + 23,8 % en un an. Les accidentés du travail bénéficient de 3 004 nouvelles attributions d'IPP en augmentation de + 23,1 % par rapport au premier semestre 2013. Le nombre de rentes attribuées pour des IPP au moins égales à 30 points représente 18,2 % du total des accidents du travail avec IPP reconnues. Ce nombre d'accidents avec IPP d'au moins 30 points est en très forte augmentation avec + 47,3 % de reconnaissances.

Cette augmentation ponctuelle est surtout liée à la reprise au 1^{er} juillet 2014, par la MSA, de la gestion des dossiers confiée précédemment à APRIA/RSA. En effet, les modalités de paiement des rentes mensuelles à terme échu étaient différentes selon les assureurs :

- pour la MSA, les rentes de victimes attribuées au titre du mois de juin 2014 ont été payées au plus tôt le 8 juillet et ont été affectées comptablement au mois de juin,
- pour APRIA/RSA, les rentes sont payées mensuellement de date à date à partir du lendemain de la date initiale de consolidation jusqu'au mois suivant. Ainsi, les montants de rentes payées au cours du mois de juin ont concerné des mensualités allant de mai à juin et ont été affectés comptablement au mois de juin.

Le nombre d'IPP reconnues liés à une maladie professionnelle évolue de + 22,3 % et le nombre d'IPP d'au moins 30 points donnant lieu à attribution de rentes est une fois et demi plus élevé par rapport au premier semestre 2013.

4. Hausse de + 10,5 % du montant des prestations versées aux chefs d'exploitation agricole

Au premier semestre 2014, les dépenses d'ATMP en montant annualisé des chefs d'exploitation agricole atteignent 79 millions d'euros de prestations (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victime). Elles évoluent de + 10,5 % en un an.

Cette hausse est en grande partie liée au poste des rentes de victime (+ 31,3 %), pour des raisons techniques : la reprise de la gestion des dossiers confiée précédemment à APRIA/RSA (cf. paragraphe 3).

Les indemnités journalières représentent les dépenses les plus importantes, avec 52,4 % du total des prestations, devant les rentes de victime (25,2 %) et les soins de santé (22,4 %). Par rapport à l'année précédente, la part des rentes de victimes augmente de 2,5 points dans le total des prestations. La part des indemnités journalières diminue de 1,5 point et celle des soins de santé de 1 point.

Les accidents du travail représentent 84,9 % du total des prestations versées, suivis par les maladies professionnelles (13,1 %) et les accidents de trajet (2,0 %).

Télécharger les données au format Excel : 

ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1^{er} et 2^e trimestres 2014

Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP déclarés, 1^{er} semestre 2014

	Nombre de non-salariés	Nombre d'ATMP annualisé	Taux d'ATMP (‰)	Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
Chefs d'exploitations agricoles						
Cultures et élevages	427 426	20 116	47,1	90,0%	0,6%	9,4%
Travaux forestiers	5 585	664	118,9	93,1%	0,6%	6,3%
Activités diverses	29 389	1 942	66,1	92,4%	1,0%	6,6%
s/total secteurs (exploitants)	462 400	22 722	49,1	90,3%	0,6%	9,1%
Autres statuts (hors solidaires)						
s/total tous secteurs	40 751	850	20,9	79,1%	1,2%	19,8%
Tous statuts (hors solidaires)						
Tous secteurs	503 151	23 572	46,8	89,9%	0,6%	9,5%
Solidaires	59 548	204	3,4	88,2%	2,0%	9,8%
ENSEMBLE (Tous statuts)						
Tous secteurs	562 699	23 776	42,3	89,9%	0,7%	9,5%
Evolution période comparable année précédente (N/N-1)						
	Evolution en %		Ecart en points			
Tous secteurs	-1,8%	-6,0%	-1,90	1,28	-0,15	-1,13

Source : MSA

Tableau 2 : Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières par grand secteur d'activité, 1^{er} semestre 2014

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ	Nbre de MP	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ
Chefs d'exploitations agricoles									
Cultures et élevages	18 108	74,8%	86,9	118	62,7%	240,0	1 890	56,8%	190,6
Autres activités	2 412	78,6%	90,4	24	41,7%	431,2	170	63,5%	242,3
Tous secteurs	20 520	75,2%	87,3	142	59,2%	262,7	2 060	57,4%	195,3
Evolution période comparable année précédente (N/N-1)									
	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>
	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ	Nbre de MP	% de MP avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ
Chefs d'exploitations agricoles									
Cultures et élevages	-5,1%	1,32	6,41	-24,4%	-16,78	116,10	-15,9%	12,75	0,68
Autres activités	-2,3%	0,23	2,76	-29,4%	0,49	270,06	-29,8%	23,86	19,76
Tous secteurs	-4,8%	1,21	5,97	-25,3%	-13,48	135,09	-17,2%	13,73	2,52

Source : MSA

Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacités permanentes partielles et par grand secteur d'activité, 1^{er} semestre 2014

	Nombre total de nouvelles IPP	Nouvelles IPP attribuées dans le trimestre					
		Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
		Nombre	dont IPP >= 30 %	Nombre	dont IPP >= 30 %	Nombre	dont IPP >= 30 %
Chefs d'exploitations agricoles							
Cultures et élevages	3 250	2 696	480	38	6	516	150
Autres activités	374	308	68	s	0	66	22
Tous secteurs	3 624	3 004	548	38	6	582	172

s : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique.

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

	Evolution en %						
Tous secteurs	23,8%	23,1%	47,3%	233,3%	-	22,3%	53,6%

s : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique.

Source : MSA

Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, 1^{er} semestre 2014

	Montant total	Répartition par nature de prestations (%)			Répartition par type d'AT/MP (%)		
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victimes	AT	Trajet	MP
Chefs d'exploitations agricoles							
Cultures et élevages	69 251 304 €	22,2%	52,4%	25,4%	84,7%	1,9%	13,4%
Autres activités	10 065 671 €	24,0%	52,4%	23,6%	86,5%	2,1%	11,4%
Tous secteurs	79 316 975 €	22,4%	52,4%	25,2%	84,9%	2,0%	13,1%

Evolution période comparable année précédente (N/N-1)

	Evolution en %		Ecart en points				
Tous secteurs	10,5%	-0,95	-1,69	2,64	-0,98	0,35	0,63

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Définitions

Nombre de non-salariés agricoles	Nombre de non-salariés affiliés et présents au cours de la période considérée : - chef d'exploitation et d'entreprise agricole à titre exclusif, principal ou secondaire - conjoint de chef d'exploitation - aide familial - cotisant solidaire
Nombre d'ATMP déclarés	Nombre de nouveaux ATMP déclarés dans la période considérée
Taux d'ATMP	Nombre d'ATMP pour 1 000 non-salariés
Nombre d'ATMP avec arrêt > à 7 jours	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ), au cours de la période considérée, après le délai de carence de sept jours
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée
Taux IPP	Taux moyen d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montants des soins de santé	Montants en euros versés pour les soins de santé au cours de la période considérée
Montant des indemnités journalières	Montants en euros versés pour les indemnités journalières au cours de la période considérée.
Montants des rentes de victimes	Montants en euros versés pour les rentes de victime au cours de la période considérée
Montant total ATMP	Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

Sigles cités :

APRIA/RSA : Réunion de sociétés d'assurances
 ATMP : Accident du travail, de trajet et maladie professionnelle
 Atexa : Accidents du travail des exploitants agricoles
 Ders : Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
 IJ : Indemnités journalières
 IPP : Incapacités permanentes partielles
 MSA : Mutualité sociale agricole
 Oreade : Origines et événements des accidents des exploitants
 Raamses : Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé
 Saexa : Flux de Suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles

Annexe

Catégorie de risque attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation.

- 01 - Maraîchage, floriculture
- 02 - Arboriculture fruitière
- 03 - Pépinières
- 04 - Cultures céréalières et industrielles "grandes cultures"
- 05 - Viticulture
- 06 - Sylviculture
- 07 - Autres cultures spécialisées
- 08 - Elevage bovin lait
- 09 - Elevage bovin viande
- 10 - Elevage bovin mixte
- 11 - Elevage ovins, caprins
- 12 - Elevage porcins
- 13 - Elevage de chevaux
- 14 - Autres élevages de gros animaux
- 15 - Elevage de volailles, de lapins
- 16 - Autres élevages de petits animaux
- 17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
- 18 - Conchyliculture
- 19 - Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- 20 - Marais salants
- 21 - Exploitations de bois
- 22 - Scieries fixes
- 23 - Entreprises de travaux agricoles
- 24 - Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement
- 25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

Dans le présent document ces catégories de risque sont regroupées en trois grands secteurs professionnels :

- **CULTURES ET ELEVAGES**
Codes risques → 01 ; 02 ; 03 ; 04 ; 05 ; 07 ; 08 ; 09 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 18 ; 19 ; 20
- **TRAVAUX FORESTIERS**
Codes risques → 06 ; 21 ; 22
- **ACTIVITES DIVERSES**
Codes risques → 17 ; 23 ; 24 ; 25

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore